



Offre d'emploi

Délégué.e régional.e

Gestion et prévention des crises

L'Union régionale des fédérations de centres sociaux PACA regroupe les fédérations et associations départementales du 5 départements de la région PACA : Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes. Elle fédère ainsi 90 centres sociaux sur le territoire régional.

L'URPACA et les fédérations départementales sus-mentionnées sont rattachées à la Fédération des Centres Sociaux de France.

Ses principales missions consistent à :

- Représenter, promouvoir et défendre son réseau d'adhérents et le modèle associatif et participatif à l'échelle régionale ;
- Appuyer et soutenir les fédérations et associations départementales ;
- Impulser et développer des logiques fédérales dans les départements qui ne sont pas pourvus d'une fédération départementale ;
- Porter un chantier « vieillissement » dans toutes ses composantes à l'échelle régionale ;
- Entretien et développer un réseau de partenaires à l'échelle régionale.

Dans le cadre de l'essaimage d'une expérimentation menée depuis 4 ans par la fédération des centres sociaux du Rhône, l'URPACA, en partenariat avec les fédérations du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, crée un poste de Délégué.e Régional.e « Gestion et prévention des crises ».

Mission générale

Sous l'autorité du Conseil d'Administration de l'UR PACA, le/la Délégué.e Régional.e « Gestion et prévention des crises » aura pour mission de :

- Développer une stratégie globale, en concertation avec les parties prenantes, de gestion et prévention de crise en s'appuyant sur les outils et l'approche développée par la fédération des centres sociaux du Rhône ;
- Mettre en place des actions de prévention des crises auprès des salariés et des bénévoles des centres sociaux de la Région PACA : formation, accompagnements spécifiques, échanges de pratiques, etc.
- Accompagner les centres sociaux du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône en situation de crise, et notamment de vacance de direction, selon une méthodologie élaborée par la Fédération des Centres Sociaux du Rhône et adaptée localement ;
- Participer aux travaux fédéraux nationaux en lien avec l'essaimage de cette expérimentation.

Plus précisément, sa mission se détaille ainsi :

I. Approche globale de la question des crises dans les centres sociaux associatifs

- Définit, en accord avec les parties prenantes (délégués fédéraux de la région, Conseil d'Administration de l'UR PACA ...), une politique et une stratégie globale autour de la question des centres sociaux en crise ;
- Anime, en partenariat avec les délégués fédéraux de la région, les instances de suivi et de partenariats autour de la problématique des centres sociaux en crise.
- Participe aux travaux fédéraux nationaux mis en place autour de la thématique des centres sociaux en crise.

II. Gestion des situations de crise

- S'approprie et adapte la méthodologie expérimentée par la fédération des centres sociaux du Rhône ;
- Dans ce cadre, produit des diagnostics et des préconisations dans les centres sociaux en crise et/ou en vacance de direction ;
- Lorsque la situation le nécessite, définit le cadre, les modalités et les responsabilités des missions d'intérim de direction dans les centres sociaux en crise, en collaboration avec les délégués départementaux concernés ;
- Supervise et accompagne les interventions des chargés de mission « intérim de direction » ;
- Accompagne les centres sociaux en sortie de crise.

III. Prévention des situations de crise

- Définit, met en place et supervise une politique générale de prévention des crises à l'échelle régionale ;
- Met en place et supervise une politique de formation à destination des bénévoles employeurs et des salariés en responsabilité.
- Met en place et supervise des actions collectives interne au réseau régional visant à renforcer les acteurs et à prévenir les situations de crise.

Compétences et aptitudes requises

- Grande autonomie ;
- Capacité de vision stratégique et de prospective ;
- Capacité d'écoute et d'analyse, capacité d'adaptation à des situations diverses et des interlocuteurs divers ;
- Sens du travail en collaboration, appétence pour le collectif ;
- Capacité d'animation et de mobilisation collective ;
- Une expérience avérée dans la direction de centres sociaux associatifs, et plus particulièrement dans la gestion de crise.
- Bonne connaissance du secteur de l'Animation de la vie sociale, de l'associatif.

Qualification requise

Diplôme de niveau interministériel I (Bac+4 ou +5) dans les domaines du développement social local, éducation populaire des ressources humaines, de la conduite de projets, de l'économie sociale et solidaire ou expérience équivalente.

Expérience en direction de centre social exigée.

Conditions d'emploi

Le poste est un CDI à temps plein basé à Marseille (3 jours / semaine) et Avignon (2 jours / semaine) à partir d'octobre ou novembre 2024 selon les disponibilités. Des déplacements réguliers sont à prévoir sur le département des Bouches-du-Rhône, dans la région PACA, et plus ponctuellement au niveau national.

La rémunération est calculée sur une pesée de 420 points dans la convention collective ALISFA, soit un salaire brut annuel de 45 200 €, hors ancienneté dans la branche.

Véhicule de service.

Emploi repère : cadre fédéral

Merci d'envoyer vos candidatures par e-mail à l'attention de Emmanuelle Feldman, déléguée régionale : union.cspaca@gmail.com

Date limite de candidature : 22 septembre 2024

Date prévisionnelle du premier entretien : 2 octobre 2024

Date prévisionnelle du 2ème entretien : 9 octobre 2024